



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2024-212

Objet : Rue Joseph Lamour de Caslou
Circulation interdite (par panneaux "route barrée")
Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande présentée par Monsieur Nathan BLANCHARD, élève en terminale « Bac professionnel Vente » au lycée Notre Dame, afin d'organiser un vide-greniers, le dimanche 21 avril 2024, de 7h00 à 19h00,

Vu l'arrêté n°2024-153 en date du 25 mars 2024 autorisant l'occupation commerciale du domaine public dans le cadre de ce vide-greniers, le dimanche 21 avril 2024, de 7h00 à 19h00,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cet évènement, il y a eu lieu, rue Joseph Lamour de Caslou, d'interdire la circulation (par panneaux « route barrée ») et le stationnement des véhicules, le dimanche 21 avril 2024, de 7h00 à 19h00,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement de l'évènement cité ci-dessus, rue Joseph Lamour de Caslou, la circulation sera interdite (par panneaux "route barrée") et le stationnement des véhicules sera interdit, le dimanche 21 avril 2024, de 7h00 à 19h00.

ARTICLE 2 : Les Services Techniques de la Ville mettront à disposition les barrières et panneaux. Monsieur Nathan BLANCHARD devra mettre en place les barrières et les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers. Il devra veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur de l'Aménagement, de la Transition Écologique et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 15 avril 2024

Pour le Maire,

André Croguennec

Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

